|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **SNES Créteil**  **3 rue Guy de Gouyon du Verger**  **94112 ARCUEIL** |  |  |

**Commission Administrative Paritaire Académique de**

**Changement d’échelon des Conseillers Principaux d’Education du 13 Mars 2014**

Cette CAPA, bien que portant sur des éléments d’amélioration de la carrière des CPE, se trouve hélas bien mal encadrée dans le calendrier. Elle intervient d’abord alors que les CPE, comme tous les fonctionnaires, voient leur rémunération gelée, c’est-à-dire leur pouvoir d’achat amputé, par l’absence de revalorisation du point d’indice, pour la cinquième année consécutive.

Le précédent gouvernement avait essayé de masquer cette baisse par le recours aux heures supplémentaires pour les enseignants, mais nul n’avait pris la peine d’habiller cette amputation pour les CPE. Aujourd’hui, pour laisser entendre que la situation n’est pas si défavorable, on laisse filtrer l’idée que les avancements d’échelon eux-mêmes pourraient être gelés, avant de démentir. La réalité est pourtant là. Les comparaisons faites par l’OCDE au niveau européen sont ainsi nettement en notre défaveur.

Face à la dévalorisation salariale qui touche les métiers de l’éducation, le SNES-FSU veut rediscuter les actuelles échelles de rémunération en intégrant leur ouverture sur les espaces indiciaires supérieurs. Nous voulons également l’uniformisation des carrières basées sur le grand choix actuel et aussi revaloriser le régime indemnitaire et l’ISOE des enseignants et aligner le montant de l’indemnité forfaitaire des CPE sur cette ISOE revalorisée.

Le SNES revendique dans l’immédiat la prise en compte de la charge de travail des CPE, au-delà de 250 élèves, par une NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire qui correspond à un nombre de points d’indice majoré ajouté au traitement principal). La prise en compte des conditions d’exercice en éducation prioritaire doivent aussi aboutir à une vraie reconnaissance pour les CPE comme pour les enseignants en termes de temps de travail et d’indemnités.

Comme si cela ne suffisait pas, les CPE, comme les autres personnels de l’académie ont découvert ces dernières semaines les conditions dans lesquelles s’annonçait la rentrée 2014. Loin des espoirs nés de la réforme attendue de l’Education Prioritaire, c’est trop peu de moyens pour trop d’élèves, trop de coupes sombres dans la plupart des établissements pour assurer quelques moyens dans trop peu d’établissements REP+.

Pour toutes ces raisons, le SNES et le SNUEP, au sein de la FSU, appelle les personnels à la grève le 18 mars prochain !

Alors qu’hier reprenaient les discussions au ministère sur la redéfinition du métier de CPE, ces questions de rémunération sont centrales mais ne sont pas les seules. Comme nous le rappelions en audience en décembre dernier, les CPE ont besoin d’un cadre horaire pour un exercice professionnel apaisé à défaut d’être serein, particulièrement à Créteil. Sur ce point aussi, les espoirs suscités par les discussions sur l’éducation prioritaire ont été déçus en fin de compte. Même dans les trop rares REP+ de l’académie, rien n’a encore été dit sur la prise en compte des difficultés d’exercice pour les CPE nommés dans ces établissements.

Les discussions actuelles sur les missions des personnels et particulièrement celles des CPE ne peuvent se mener sans une articulation étroite avec leurs conditions de travail, d'exercice et de rémunération. Le SNES/SNUEP-FSU rappelle son opposition à une quelconque assimilation à l'équipe de direction qu'elle qu’en soit la forme. La spécificité éducative du métier doit être le fil conducteur de ces discussions dans l'esprit de la circulaire de 1982 en cohérence avec le référentiel de compétences du 1er juillet 2013.

Faute de GT programmé en temps utile pour préparer le CTA du 21 mars prochain consacré aux créations de postes –CTA qui intervient lui-même bien trop tard pour permettre aux collègues d’envisager leurs mutations en connaissance de cause-, il nous faut aborder dans cette CAPA plusieurs points relatifs aux CPE :

* Sur le site du Rectorat, le collège international qui ouvrira à Noisy-le-Grand, en Seine-Saint-Denis à la rentrée 2014, va intégrer le cercle restreint des établissements publics dont les élèves ressortent a minima bilingues. En l’absence de poste spécifique, non affiché au niveau national, doit-on envisager un nouveau poste spécifique académique.
* Nous restons dans l’attente de l’implantation des neufs nouveaux postes de CPE créés dans l’académie. Suffiront-ils pour les cinq nouveaux collèges de Seine-Saint-Denis et pour celui de Seine et Marne ? Pour ceux qui accueillent des moyens provisoires depuis parfois 10 ans ? Pour ceux qui, certains encore cette semaine, se mobilisent pour obtenir des moyens supplémentaires, lycée Feyder d’Epinay ou Darius Milhaud du Kremlin Bicêtre, collège Dulcie September d’Arcueil ou encore Auguste Delaune de Bobigny ?

Oui, autant que la relative amélioration que constitue pour les collègues promus le changement d’échelon, tous ces points vont peser lourd sur les CPE de l’académie.